

« Sémiramis du Nord » comme la qualifie Voltaire, amie des « Lumières » ou bien « Messaline du Nord », comme la voit à la fin de son règne, par un retournement de l'opinion, l'Europe occidentale, qui est vraiment Catherine II ? Une autocrate convaincue, habile opportuniste, se servant de ses alliés et de ses amants pour renforcer son pouvoir, ou une femme sincèrement attachée aux « Lumières », « écolière » de Voltaire et s'efforçant de mener son pays dans la sphère occidentale ? La personnalité et l'action de l'impératrice sont toujours l'objet de commentaires divergents.

## A • Une petite princesse allemande devenue autocrate de toutes les Russies

### 1) Un coup d'État réussi

Née le 21 avril (2 mai) 1729, dans une petite principauté du Saint-Empire, Sophie d'Anhalt-Zerbst arrive à l'âge de quinze ans en Russie pour y épouser, selon la volonté de la tsarine Élisabeth, son neveu, le grand-duc Pierre, petit-fils de Pierre le Grand et désigné comme héritier du trône. Selon la tradition, Catherine prend un nom russe, devient Ekaterina Alexeïevna et se convertit à la religion orthodoxe. Toutefois, contrairement à son époux, surtout admirateur de la Prusse, c'est avec intérêt voire passion qu'elle apprend la langue et l'histoire russes.

Cette attitude pro-russe très affichée, lui permet de trouver les soutiens nécessaires au coup d'État qu'elle a fomenté avec son amant Grégoire Orlov et les frères de celui-ci, et qui évince Pierre III le 9 (20) juin 1762. Ainsi peut-elle prétendre que la destitution du tsar et son propre avènement sont justifiés par la nécessité de défendre la foi orthodoxe et la patrie russe, telle est du moins la teneur de son premier manifeste.

Pour consolider son pouvoir, Catherine se fait couronner à Moscou le 22 septembre 1762. L'Église orthodoxe la soutient ce qui lui vaut de récupérer les terres confisquées quelque temps auparavant par Pierre III. Quant à l'armée, le processus de « prussianisation » est interrompu et une commission doit préparer des réformes.

Très opportunément, le tsar détrôné meurt officiellement au cours d'une rixe entre ivrognes le 5 (16) juin 1762 et l'autre prétendant possible au trône, Ivan VI, fils du demi-frère de Pierre le Grand, Ivan IV, est retrouvé mort en juillet 1764, dans la citadelle où il était détenu ; et au moment où un complot avait pour but de le délivrer.

## 2) L'influence des « Lumières »

L'un des faits les plus connus ou du moins les plus rapportés sur Catherine est son amitié avec les philosophes des Lumières, en particulier les philosophes français. L'impératrice en a appris la langue auprès de sa gouvernante française huguenote et, dès son arrivée en Russie, a compensé sa mise à l'écart par Élisabeth en lisant beaucoup. Elle a ainsi dévoré les romans français puis les philosophes tels Montesquieu et Voltaire. Parmi ses lectures favorites figurent le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle et *L'Esprit des Lois* de Montesquieu.

Avec Voltaire, l'impératrice correspond dès 1763 ; des centaines de lettres vont être échangées, chacun faisant l'éloge de l'autre, ce qui servait aussi leur intérêt. Pour Voltaire, c'est la reconnaissance à un très haut degré des idées des Lumières, pour Catherine, c'est un moyen de se concilier l'opinion des politiques et de l'élite cultivée d'Occident. Dans le *Dictionnaire de philosophie*, Voltaire, à l'article « Tolérance », écrit : « Les Russes passaient pour des barbares, en 1700 ; nous ne sommes qu'en 1769, une impératrice vient de donner à ce vaste État des lois qui auraient fait honneur à Minos, à Numa et à Solon, s'ils avaient eu assez d'esprit pour les inventer... ». La plupart du temps très laudateur, le philosophe demeure tout de même lucide lorsqu'il évoque aussi en Catherine, « la puissance la plus despotique existant sur terre ».

L'impératrice entretient aussi une correspondance régulière avec Diderot. Ce dernier va d'ailleurs effectuer le voyage vers Saint-Petersbourg en 1773-1774. Il y a des entrevues quasi-quotidiennes avec Catherine II, au cours desquelles il répond à la curiosité de l'impératrice et n'hésite pas à la critiquer (cf. *Les Mélanges philosophiques*). L'impératrice, généreusement, achète la bibliothèque de Diderot lorsque celui-ci se déclare gêné financièrement et, tout en lui versant une pension de bibliothécaire, lui en laisse l'usage jusqu'à la fin de sa vie.

D'autres philosophes entretiennent aussi des relations plus ou moins régulières avec Catherine, d'Alembert entre autres, qui refusa le poste de précepteur de son fils Paul, étant déjà pensionné par Frédéric II de Prusse. Une place toute particulière est dévolue à Frédéric-Melchior Grimm, admirateur convaincu de l'impératrice et qui échangea avec elle plus de 400 lettres. Il lui sert d'intermédiaire, comme du reste Diderot, lorsqu'elle souhaite acheter des œuvres d'art françaises. Il est également pensionné par elle mais choisit pourtant de ne pas s'installer durablement en Russie. Sa *Correspondance littéraire, philosophique et critique* était lue par Catherine comme par une dizaine d'autres souverains qui y étaient abonnés.

L'impératrice défendit souvent les Lumières. Elle proposa par exemple, de continuer la publication de l'*Encyclopédie* à Riga, lorsque l'ouvrage se mit à souffrir d'interdiction. Elle n'hésite pas non plus à intervenir financièrement (on l'a vu pour Diderot) ; elle aide ainsi la veuve de Calas. En revanche, elle refuse de se laisser entraîner dans certaines propositions d'affaires qu'elle juge

inutiles ou aventureuses comme celles de Bernardin de Saint-Pierre ou celles d'autres voyageurs venus de l'Europe occidentale, tel Casanova.

Des Lumières, en fait, Catherine ne retient que ce qui lui convient. Lorsque certains, comme Diderot, lui reprochent de ne pas respecter les principes des philosophes, elle s'en défend en mettant en avant la situation russe. D'ailleurs dans la dernière partie du règne, celle qui était érigée en modèle de souverain éclairé devient l'objet de critiques de plus en plus sévères dans l'opinion occidentale, en particulier de la part de Rousseau.

### 3) Un pouvoir personnel

Catherine entend gouverner par elle-même. Elle réussit à écarter les projets de Nikita Panine, maître de la maison grand-ducale et précepteur de Paul, le fils (officiel) de Pierre III et de Catherine. Panine qui a participé au coup d'État pensait en fait à une régence. Il échoue également dans deux autres projets : des « lois fondamentales » et la création d'un Conseil impérial qui auraient conduit à la constitutionnalisation du régime. L'idée de Panine était aussi de limiter le pouvoir des empereurs mais également celui des favoris.

Catherine est attachée à l'absolutisme. Le Sénat (sorte de Conseil d'État créé par Pierre le Grand) est réformé et divisé en six départements dont le premier englobe les « Affaires d'État et la politique ». Il contrôle le Saint-Synode (organe dirigeant de l'Église orthodoxe) ainsi que le service secret chargé de la sécurité et la commission législative destinée à élaborer un nouveau code. Pourtant le rôle des sénateurs est amoindri. Le procureur général, chef de la chancellerie et qui représente le souverain devant le Sénat, prend au contraire davantage d'importance. De même, la réforme de l'administration de 1763-1765, qui renforce les liens directs entre l'administration locale et le monarque, s'effectue au détriment du Sénat.

L'impératrice ne partage pas non plus le pouvoir avec ses nombreux favoris et amants. Même Potemkine avec qui elle se maria probablement en secret n'eut d'influence que dans la mesure où elle le voulut. En revanche, elle n'hésita pas à couvrir ses favoris et leur famille de titres (Potemkine est, entre autres, prince de Tauride), de biens divers comme des domaines fonciers avec leurs serfs.

### 4) La « Grande instruction » (1765-1767)

Afin de mettre à jour l'ensemble des lois russes non remaniées depuis l'*oulojenié* de 1649, Catherine II décide de convoquer une « Commission législative », cela afin de mettre de l'ordre dans un ensemble assez disparate et dans « l'esprit des lois ». C'est l'impératrice elle-même qui rédige une « instruction à la Commission » ou *nakaz*. Le texte s'inspire effectivement de Montesquieu mais aussi de l'*Encyclopédie*, des *Délits et des peines* du juriste italien Beccaria, du *Droit naturel* de l'économiste F. Quesnay...

Le *nakaz*, composé de vingt-deux chapitres au total, pose le principe de l'égalité devant la loi, de la tolérance, de la liberté d'expression, de la nécessité d'une pensée critique et dynamique. Catherine y rappelle que quelle que soit sa condition, « L'homme... est un homme », avec les mêmes besoins, et le bonheur des sujets doit être le but des bons monarques. Mais l'impératrice montre surtout sa vision de l'identité russe et de la nature du pouvoir impérial : « La Russie est une puissance européenne » (article 6). « Le souverain est autocrate, car aucun pouvoir autre que celui réuni en sa personne ne peut agir conformément à l'espace d'un si grand État » (articles 9 et 10). Sur la question paysanne, malgré sans doute de bonnes intentions premières — le *nakaz* a subi plusieurs versions — l'impératrice suggère seulement de limiter les corvées et de reconnaître aux serfs le droit de posséder des biens immobiliers.

La Commission est aussi destinée à conforter la légitimité de Catherine. L'assemblée comprend 600 membres dont une trentaine de représentants des administrations et du Saint-Synode. Les autres participants sont des députés de la noblesse, des villes, des paysans d'État ou de ceux payant tribut, ainsi que des cosaques et des allogènes sédentarisés. Le bas-clergé et les serfs en sont exclus. Les cahiers de doléances que ces représentants apportent à Moscou (la séance d'ouverture a lieu fin juillet 1767), de même que les différents travaux de la Commission, expriment les multiples oppositions de la société russe. Ce sont les marchands contre les nobles, les paysans libres contre les marchands et les nobles, les partisans de la Vieille Russie contre ceux de la Jeune Russie plus ou moins occidentalisée. Les critiques sont aussi vives à propos du fisc, de la justice ou des abus du servage. Cette « Assemblée des députés », c'est ainsi que la nomme l'impératrice, révèle en fait l'absence de cohésion de la société russe mais montre aussi pour la première fois le sentiment d'appartenance à un « ordre » (au moment où l'Occident s'en détache de plus en plus). Catherine II en tout cas est déçue par les critiques de l'assemblée. La guerre contre la Turquie et la révolte de Pougatchev lui permettent, fort à propos, de clore les travaux de la Commission, le 1<sup>er</sup> (12) janvier 1769.

L'impératrice met-elle fin ainsi à un organisme trop avancé dans ses propositions (ce qui est d'ailleurs très relatif) ou bien comprend-elle l'impossibilité d'appliquer à la Russie d'alors la pensée des Lumières, comme le présente Hélène Carrère d'Encausse ? Le *nakaz* n'est-il qu'un « miroir aux alouettes » (François Bluche) ? Ce qui paraît vrai, c'est qu'il ne s'est jamais agi dans ce « grand débat » (Isabel de Madariaga) d'instituer un Parlement mais plutôt d'énoncer des principes généraux. La séparation des pouvoirs n'est pas non plus envisagée et il est bien rappelé dans le texte que toute société civile doit être ordonnée : « Que les uns gouvernent et ordonnent, tandis que les autres obéissent ». L'« Assemblée », purement consultative, était destinée aussi, voire surtout, à donner à Catherine l'appui de la noblesse russe et l'admiration de l'opinion éclairée occidentale.

## **B • Les grandes réformes administratives**

### **1) L'incidence de la *pougatchevchtchina***

L'une des raisons des réformes engagées fut une crise grave et qui représenta une menace sérieuse pour le pouvoir : la révolte d'Emelian Pougatchev. Le mouvement s'inscrit dans la lignée des jacqueries toujours prêtes à ressurgir dans l'Empire russe, mais il est aussi l'une des conséquences de la déception des paysans devant l'absence de résultat de la « Commission ». Pougatchev, un cosaque du Don, se présentait comme Pierre III sauvé de la mort. La révolte débute en septembre 1773 et, comme la plupart des révoltes paysannes, dans les régions périphériques de l'est. Le mouvement part du fleuve Jaïk sur les confins de l'Oural et s'étend rapidement dans tout le bassin de la Volga. Les troupes de Pougatchev sont constituées de cosaques, de Bachkirs et de Tatars mal soumis, de serfs des domaines ruraux et des fabriques, de schismatiques religieux. Les révoltés s'en prennent aux propriétés, massacrent des garnisons. Les armées envoyées successivement par Catherine II ne suffisent pas à venir à bout de la révolte dont les troupes sont sans cesse renouvelées. Kazan est pris lors de l'été 1774 ; Moscou devait être le prochain objectif. Pougatchev est finalement livré par ses propres compagnons, ramené à Moscou par le général Alexandre Souvorov et exécuté en janvier 1775.

La *pougatchevchtchina* a montré l'acuité de la question sociale et la vulnérabilité du pouvoir. La révolte est aussi restée gravée dans les esprits durant tout l'ancien régime russe et a alimenté les craintes de la noblesse à l'égard du *bount* (soulèvement).

### **2) Le nouveau découpage administratif**

Les objectifs principaux sont d'uniformiser les structures et le fonctionnement de l'empire et de mieux contrôler l'espace afin d'éviter justement des révoltes comme celle de Pougatchev. L'œuvre maîtresse concerne l'administration régionale. Les nouvelles modalités, préparées par des sous-commissions, entrent en vigueur en novembre 1775. Ce « Statut pour l'administration des gouvernements (*gubernii*) de l'Empire russe » va constituer le découpage administratif de l'empire durant près d'un siècle.

Le nombre de gouvernements passe de 25 à 41 en 1785 puis à 50 à la fin du règne. Les dimensions sont réduites par rapport à l'ancien découpage et les provinces sont supprimées. Chaque gouvernement représente une unité démographique, forte de 300 000 à 400 000 habitants de sexe masculin. À la tête d'une unité sont placés un gouverneur général et un vice-gouverneur, subordonnés directement au Sénat. Le pouvoir du gouverneur est quasi-illimité mais ne comporte pas de fonction judiciaire. À ses côtés, siège un Conseil administratif qui s'occupe de l'administration et des finances. Une Chambre criminelle, ainsi qu'une Chambre civile, composent les nouvelles structures judiciaires. Le gouverneur, assisté du Conseil administratif et des deux Chambres de justice, a le droit d'adresser des « représentations » au

Sénat à propos des nouvelles lois. La pratique évoque le droit de « remontrance » français mais ces « représentations » ne sont qu'un avis donné. En outre, tous les dignitaires sont nommés par Saint-Pétersbourg.

À un deuxième niveau, on trouve les institutions des « ordres » locaux : par exemple, les tribunaux spécialisés (les nobles, les marchands, les paysans libres ont leurs tribunaux spécifiques), la Chambre du Trésor, qui s'occupe de la fiscalité mais aussi des recensements, du monopole sur le sel..., ou encore le bureau (*prikaz*) de l'Assistance sociale chargé des écoles et des établissements de bienfaisance. Les présidents de ces services sont nommés mais les assesseurs sont en revanche élus par les différents « ordres » ou « états », c'est-à-dire la noblesse, les trois guildes de marchands, les agriculteurs non asservis.

Enfin, les gouvernements sont eux-mêmes subdivisés en districts (*ouïezdy*), de 20 000 à 30 000 habitants masculins environ et dont le nombre passe de 169 à 493. Ces districts reproduisent des institutions analogues à celles citées précédemment, élues par les « ordres » locaux mais encadrées par un capitaine élu par la noblesse.

Cette réforme va accroître de façon spectaculaire le nombre de fonctionnaires et donc aussi le coût de l'administration locale. Elle favorise l'ingérence du gouvernement central dans les affaires, elle est également révélatrice du désir de Catherine II de poursuivre l'œuvre de Pierre le Grand. L'idée est d'uniformiser les structures de l'empire en imposant le modèle russe au détriment, souvent, des traditions locales. Ainsi, les dernières franchises de l'Ukraine disparaissent en 1775. La réforme n'aboutit pas pour autant à l'État de droit. On peut citer comme exemple celui du « tribunal de conscience », l'une des institutions créées à l'échelon local et qui règle les petits différends. Le juge nommé (ses assesseurs eux sont élus par tous les hommes libres), juge selon les lois mais aussi selon sa « conscience », comme une sorte d'arbitre moral. En outre, le gouvernement ayant le pouvoir de casser les décisions de justice, les pouvoirs exécutif et judiciaire ne sont pas vraiment séparés, la situation étant aussi aggravée par l'incapacité d'un certain nombre de fonctionnaires.

### 3) Vers une société d'« ordres » ?

Catherine II apparaît comme l'un des souverains qui a le plus conforté la noblesse. L'organisation de celle-ci avait été codifiée sous Pierre le Grand par la Table des rangs. Quatorze rangs ou *tchin*, civils et militaires, étaient déterminés par la fonction. Parallèlement existait aussi une noblesse de naissance. L'impératrice va s'appuyer sur les nobles en espérant, par une série de réforme, la rendre plus efficace pour le service de l'État. Ce service était d'ailleurs devenu seulement volontaire depuis Pierre III.

La charte de la noblesse est promulguée en avril 1785 ; on y réaffirme l'exemption d'impôts et de service d'État accordée par l'édit de 1762, et l'on crée de nouveaux privilèges. Les nobles deviennent les « bien-nés » (le caractère héréditaire est ainsi souligné) et sont dorénavant propriétaires de

plein droit des domaines que l'État a pu leur concéder. Ils peuvent vendre, hypothéquer ces domaines y compris les serfs qui y vivent, ce qui aggrave la condition de ces derniers. Dans chaque gouvernement, la noblesse a sa propre assemblée et ses juges ; elle est représentée par un « maréchal de la noblesse » et peut même adresser ses doléances au tsar en personne. C'est d'ailleurs le souverain qui entérine ou non la sentence prononcée à l'encontre d'un noble reconnu criminel. Les membres de la noblesse n'ont pas non plus à subir de châtements corporels.

L'un des buts poursuivi par l'impératrice, outre celui d'affermir le pouvoir des nobles et de préciser leurs droits, est de créer des « ordres » face auxquels l'État jouerait le rôle de médiateur. C'est dans cette perspective que déjà, en mars 1775, un manifeste a instauré une hiérarchie urbaine axée sur la fortune. Le statut de marchand est réservé aux possesseurs d'un capital de 500 roubles ou plus. Les autres citadins sont des artisans ou des « tout-venants » (*mechtchanié*).

Par le « Règlement des villes », promulgué en avril 1785, le même jour que le statut de la noblesse, les citadins obtiennent une relative autonomie. Ils peuvent élire une assemblée (*douma*) municipale ainsi qu'un exécutif et un chef de ville. Certes, le pouvoir reste largement entre les mains du gouverneur général, représentant de l'État, mais la société urbaine, y compris les corporations, s'en trouve mieux définie.

Ainsi les chartes de 1785 sur la noblesse et les villes, accroissent-elles le rôle des élus de celles-ci. Elles contribuent aussi à construire une élite présente dans la vie publique et dans la vie culturelle, aux côtés de l'État dirigiste et paternaliste.

#### 4) Les oubliés des réformes

Les réformes n'ont touché ni le servage ni la paysannerie en général. La condition s'en est au contraire aggravée par les concessions accordées aux nobles. Le servage remonte au XVI<sup>e</sup> siècle. Pour permettre aux nobles d'exercer pleinement leurs fonctions militaires, les tsars décidèrent de fixer les paysans alors libres dans leur majorité, sur les domaines. Les serfs ne possèdent pas d'existence juridique ; ils peuvent être vendus avec la terre ou même individuellement. On distingue deux catégories de serfs, les censitaires, qui paient l'*obrok* et les serfs à corvée (*barchtchina*). Les corvées, qui ne devraient pas excéder trois jours par semaine, durent parfois toute la semaine. Certains serfs sont domestiques ou, pour les serfs à *obrok*, employés dans les manufactures.

En 1766, Catherine II fonde la « Société libre d'études économiques », chargée de poser la question paysanne (la Société va exister jusqu'en 1917). L'opinion occidentale croit alors en une politique d'affranchissement. En 1774, l'oukase sur les « centeniers », organise l'unité administrative de base, le village. Un serf élu devient pour quelques années « centenier » et prête serment à la Couronne. Il exerce des fonctions de police ainsi que des

fonctions sanitaires (lutte contre les épidémies...). Sa condition serve, qu'il retrouve en fin de mandat, amoindrit son champ d'action.

En fait, la charte de la noblesse aggrave la situation des paysans qui représentent alors 95 % de la population. Leurs propriétaires peuvent, par exemple, les envoyer aux travaux forcés. L'impératrice spécifie bien que l'émancipation de la noblesse ne s'accompagne pas de celle des paysans. De plus, les conquêtes du règne ont accru le nombre de serfs (le servage est imposé en Ukraine, en Crimée) tout comme les distributions de terres aux favoris.

Ainsi, alors que Catherine II, dans le *nakaz* semble s'intéresser à la conditions des serfs et déplore, par exemple, la forte mortalité des enfants, il n'en est rien dans la réalité. En dehors d'un projet de charte sur la paysannerie, l'impératrice n'a jamais entrepris de processus d'émancipation. Les réformes ont avant tout consolidé la noblesse et la bureaucratie.

## **C • Éducation et culture : entre Raison et intérêt politique**

### **1) La création d'un système d'instruction publique**

Nourrie des Lumières, Catherine s'intéresse tout particulièrement aux problèmes de l'éducation. Celle-ci doit être capable de transformer la nature humaine et d'amener l'Empire russe à la modernité. L'article 248 du *nakaz* énonce : « Le moyen le plus sûr, mais le plus difficile de rendre les hommes meilleurs, est de perfectionner l'éducation ». L'impératrice s'y qualifie « d'éducatrice » de son peuple. C'est donc sous son règne que commence à s'élaborer un système éducatif complet et cohérent, valable alors pour tous les sujets russes orthodoxes de 5 à 18 ans, serfs exceptés, dont les résultats seront visibles sous Alexandre I<sup>er</sup>. Deux grands textes fédèrent l'ensemble.

En 1764, paraît le « Plan d'ensemble pour l'éducation des jeunes des deux sexes », fruit de la collaboration de Catherine et de son conseiller Ivan Betskoi. Les gouvernements et les districts ont l'obligation d'ouvrir des écoles, supervisées par les bureaux d'assistance sociale. Ainsi, dans le primaire, se multiplient selon l'origine des fonds, les écoles publiques ou privées. Toutefois, ces créations se révèlent très inégales selon les régions, et le personnel enseignant demeure en nombre insuffisant. Il existe également des Hôpitaux des Enfants trouvés qui, très ponctuellement, peuvent permettre d'accéder à l'université.

Des institutions civiles sont créées dans l'enseignement secondaire. Elles sont destinées aux jeunes gens de la noblesse, mais il est également créé, en 1764, pour les jeunes filles, et à l'imitation de Saint-Cyr, l'Institut Smolny. Un autre établissement suivra pour les demoiselles du « tiers état », l'Institut Novodiévitchi. Par ailleurs, le corps des Cadets de l'armée est réformé deux fois. L'université de Moscou, fondée en 1755, prend davantage d'ampleur et reçoit des professeurs russes. En outre, les enseignants accèdent à des degrés